

5200-14-2

Annex B to

CASE FILE NO. - N° DE DOSSIER
SQM 110-3-75
DATE
24 SEP 75

Lieu \_\_\_\_\_ Date 12 Sept 1975  
 NAS \_\_\_\_\_ Grade \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_  
 (De famille) (Prenoms)  
 Unité \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
 DECLARATION COMMENCE: 15.15  
 (Heure)

MRD. Le 5 novembre 1974 \_\_\_\_\_ a téléphoné chez moi vers 22.30  
 ELLE \_\_\_\_\_  
 MOI "Oui qui parle s'il vous plait"  
 ELLE "Ca n'a pas d'importance qui je suis, je veux juste te dire que je t'aime"  
 MOI "Tu sais que c'est très grave ce que tu dis, tu n'as sûrement pas réfléchi à ça"  
 ELLE "Oui j'ai très bien pensé, je m'en fous, car je m'en vais bientôt"  
 MOI "Ecoute, je sais qui tu es, je te reconnais et je vais te voir demain"  
 Elle a alors raccroché. Le lendemain, elle a dû se présenter au bureau pour faire signer sa feuille de départ, Elle ne voulait pas parler à mon bureau. J'ai demandé au Lt Dolbec (Capitaine depuis janvier 1975) de me prêter son bureau #267 car je savais que je ne serais pas dérangée. Là elle a avoué que c'était elle qui m'avait téléphoné et elle m'a conté son histoire.

"A l'âge de 17 ou 18 ans elle sortait avec un garçon qu'elle aimait mais que de temps en temps elle allait avec des filles. Alors celui-ci l'a appris et a téléphoné à ses parents pour les avertir. Ils l'ont chassée de la maison. Elle est allée à Québec où elle se tenait dans les clubs spécialisés. Elle s'est ensuite enrôlée dans les Forces Canadiennes. Elle m'a dit qu'elle avait eu des relations avec des filles quand elle était à l'école des Recrues, qu'il y avait une femme \_\_\_\_\_ et une autre dont elle ne se souvenait pas du nom. Que ces filles se tenaient dans un club où elle pouvait avoir accès aux chambres. Elle a aussi dit que j'étais le centre d'un triangle, \_\_\_\_\_ qui m'aimait, \_\_\_\_\_ une MP qui aimait \_\_\_\_\_ et qui m'en voulait à moi et que supposément elle me défigurerait. Je lui ai dit que je pouvais la faire licenciée mais que je ne le ferais pas, qu'elle s'en allait à \_\_\_\_\_ et de faire ses petites affaires en dehors de la Base. J'ai laissé tomber l'affaire et quitté la Base le 22 décembre pour des vacances et ensuite mon cours à \_\_\_\_\_.

Je suis revenue sur la Base au mois de mai 1975 pour reprendre le même poste à \_\_\_\_\_.

Le 2 septembre au retour du long fin de semaine de la fête du travail j'ai dû faire une enquête auprès des filles. En effet le 29 août 2 gars et une fille de \_\_\_\_\_ se sont présentés à une caserne, la fille est rentrée et durant ce temps les 2 garçons ont frappé à une fenêtre et l'ont brisée. Il a aussi été rapporté que de la poudre à recurer avait

CONFIDENTIAL

.../2

PAGE NO/NO 2

Annex B to

CASE FILE NO. - N° DE DOSSIER
SQM 110-3-75
DATE
24 SEP 75

été répandue dans des chambres le dimanche soir 30 août. Donc j'ai interrogé les filles pour savoir qui avait donné les clefs et à qui. J'en suis venu à trouver que vers 00.30 hres dans la nuit du 1 septembre, le [redacted] MP sur la base et [redacted] qui s'en allait à [redacted] avait demandé ou [redacted] le trousseau de clef. Mais je n'ai jamais pu prouver que c'était elles les coupables.

J'ai alors rencontré le [redacted] pour l'avertir que d'après un règlement de la Base "Il est interdit aux militaires qui ne sont pas de service de pénétrer dans une caserne autre que celle où ils sont logés". Que même si elle était MP, quand elle n'était pas en devoir et encore moins la nuit, de s'abstenir de paraître dans les casernes des filles.

J'ai alors averti toutes les filles de nous avertir quand quelqu'un se présenterait dans leurs casernes

Alors le 3 sept une fille a rapporté qu'un garçon était allé dans la chambre du [redacted]. J'ai interrogé [redacted] qui était choquée qu'on l'ait dénoncée, car le garçon était allé dans sa chambre vers 21.00 hres pour regarder la TV durant 1 heure et il y avait aussi deux autres filles.

Elle a alors dit que d'autres y allait la nuit et restait plus longtemps. Elle a mentionné qu'il y avait des filles qui changeaient de chambre et qu'elle devait les faire taire tellement elles faisaient de bruit ensemble. Un matin elle s'était réveillée et une fille était à côté de son lit et elle avait une main sur elle. Elle lui a dit de s'en aller et de ne plus la fatiguer. Ce qu'elle fit. Elle a aussi parlé du [redacted] qui depuis l'Ecole des Recrues se tenait avec [redacted] de l'Ecole des Recrues qui venait la chercher le soir.

A la suite de tout ceci, j'ai décidé de faire une petite enquête tout en ayant averti mon supérieur le Major Robert. Le 3 sept vers 23 hres je suis allé avec le [redacted] visiter la caserne [redacted] car elle était déverrouillée et je voulais vérifier si elle ne servait pas à autre chose. Je n'ai rien trouvé. J'ai fait verrouiller cette caserne le lendemain.

Dans la nuit du 4 au 5 sept vers 02.30 hres je suis retournée dans les casernes et j'ai visité toutes les chambres. J'ai seulement remarqué que des filles ne couchaient pas dans la chambre qui leur était assignée.

Le 5 sept le [redacted] qui travaille à la compagnie A de [redacted] m'a dit qu'il avait une information qui pourrait peut-être m'aider. Il demeure à la même adresse que le [redacted] au [redacted] et qu'il avait remarqué que le [redacted] était souvent la semaine et la fin de semaine chez le [redacted]

Le 10 septembre au cours d'un party au club Alouette, je discutais avec des filles dont [redacted] qui a dit que dans les Forces elle ne

CONFIDENTIAL

.../3

Annex B to

CASE FILE NO. - N° DE DOSSIER	SQM 110-3-75
DATE	24 SEP 75

pouvait avoir de vie privée, qu'on se mêlait de ses affaires. Je lui ai laissé comprendre que j'étais au courant de ses affaires et poussée par la curiosité elle m'a demandée de sortir dehors. Elle m'a alors avouée qu'elle avait des relations avec le [redacted] qu'elle n'était que la deuxième amie que le [redacted] avait, qu'elle n'avait jamais rien fait sur la Base mais qu'elle avait découché le 3 sept parce qu'elle était trop ivre pour rentrer.

Elle m'a aussi parlé du [redacted] qui lui a dit qu'elle m'avait déjà parlée et qu'elle pensait que c'était à cause de moi qu'elle était le sujet d'une enquête. Je lui ai affirmé que je n'avais rien dit et que je ne devais rien sur elle à condition qu'elle fasse ses affaires en dehors de la Base.

Le 11 sept je suis allée voir le Capt Bouthellier (Conseillère féminine de la Base) pour lui demander que vu que j'étais au courant de lesbianisme sur la Base, si je me devais de déclarer la chose.

Elle a fait venir le LCol Gamache qui m'a lu les reglements du CFAO et m'a consellée d'aller voir le commandant de la Base. Ce que je fis. J'ai relis ma declaration et je me veux rien changer.

DECLARATION TERMINE: 16.30  
(Heure)

TEMOIN: \_\_\_\_\_ SIGNATURE: \_\_\_\_\_

CONFIDENTIAL